

## Présentation Introduction

Christopher McALL, Victor PICHÉ et Anne-Marie FORTIER

Volume 24, numéro 2, automne 1992

Racisme, ethnicité, nation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/001579ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/001579ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (imprimé)

1492-1375 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

McALL, C., PICHÉ, V. & FORTIER, A.-M. (1992). Présentation. *Sociologie et sociétés*, 24(2), 5–12. <https://doi.org/10.7202/001579ar>

## Présentation

### Racisme, ethnicité, nation



---

Le présent numéro de *Sociologie et sociétés* vise à jeter de la lumière sur les zones particulièrement ombrageuses de la construction des rapports sociaux contemporains que sont les rapports ethniques et nationaux, que ce soit dans un Québec assiégé par des doutes quant à son avenir ou dans une communauté européenne en pleine reconstruction de ses différentes frontières internes et externes. Plus que jamais déchirés entre l'ouverture et la fermeture, les États-nations européens se dirigent vers une apparente contradiction, où l'existence de la « communauté » des nations européennes reconnaît et renforce ces États-nations tout en les transformant par l'appel à un nouveau supra-nationalisme. Les mêmes tendances opposées de consolidation et de transformation se retrouvent dans le contexte nord-américain, où poussées protectionnistes et traités de libre-échange vont de pair. En même temps, à l'intérieur des pays industrialisés, récession et restructuration par rapport au marché de l'emploi mettent en confrontation des populations immigrées et non immigrées avec, là aussi, des tentatives de consolider l'exclusion — sous la forme, par exemple, du racisme — ou d'y mettre fin en adoptant des lois contre la discrimination et en mettant en vigueur des programmes d'accès à l'égalité en emploi.

La globalisation accélérée qui caractérise l'évolution du capitalisme contemporain ramène ainsi à l'avant-plan les pratiques d'inclusion et d'exclusion ethniques et nationales. De plus, le démantèlement du bloc de l'Est et les déplacements importants de réfugiés économiques et politiques de pays du tiers monde s'accompagnent de ce qui semble être une véritable ruée vers différentes formes d'exclusivité ethnique et nationale. Les déclarations et chartes adoptées depuis la Deuxième Guerre mondiale sur le plan international, inspirées d'un certain universalisme en ce qui concerne la reconnaissance de droits, butent ainsi sur le maintien et le renforcement des frontières entre collectivités. Tant la persistance du racisme dans les pays occidentaux que les tentatives de « nettoyage ethnique » en Irak ou dans l'ancienne Yougoslavie désarçonnent par leur incompréhensibilité, leur imprévisibilité, le refus obstiné des acteurs de se soumettre aux règles du *fair play*. Ces pratiques d'inclusion et exclusion sont revenues hanter un monde qui pensait avoir passé à autre chose. L'objectif de ce numéro est de s'interroger sur la persistance de ces pratiques.

### CONSTRUCTIVISME ET « OPPOSITION »

La perspective caractérisant les contributions à ce numéro est celle de la construction dynamique des identités dans le contexte des rapports sociaux d'inclusion et d'exclusion. L'« ethnicité » ou la « nation », au même titre que les catégories de « sexe » ou de « classes sociales », nous renvoient non pas à des collectivités existant en soi, mais à des collectivités dont l'existence dépend de leur rapports *oppositionnels* à d'autres. Nous n'utilisons pas le terme « opposition » ici dans son sens d'« antagonisme » — même si l'antagonisme peut être considéré comme central pour plusieurs de ces types de rapports — mais plutôt dans le sens que lui donne la tradition sémiologique, où l'identité est conçue comme la *mise en opposition* systématique de différentes marques choisies pour signaler la différence. À écouter les débats contemporains au Canada et en Europe autour de l'immigration, — où les identités attribuées aux populations immigrées d'origine autre qu'européenne sont souvent conçues comme étant fondées sur leur « nature » ou leur « culture » —, les positions constructivistes défendues dans ce numéro pourraient sembler radicalement nouvelles. Même en sociologie et en anthropologie, l'idée que l'identité est construite par opposition est parfois considérée récente. On parle par exemple de la période « pré- et post-barthienne », faisant référence à la préface résolument constructiviste du livre produit sous la direction de Fredrik Barth en 1966, *Ethnic Groups and Boundaries*. En réalité, l'approche mise de l'avant par Barth, celle-là même privilégiée ici, a des racines plus profondes dans la tradition sociologique.

Si la conceptualisation dialectique de l'ethnicité constitue une transposition, vers les rapports ethniques, de certains attributs de la conceptualisation marxienne des classes sociales, la construction des identités ethniques et nationales dans le contexte de rapports oppositionnels entre collectivités a été traitée de manière à la fois complexe et schématique par Max Weber au début du siècle. Weber fait le lien, par exemple, entre la naissance de sentiments « ethniques » d'origine commune face à des tiers (considérés comme étant d'autre origine), et la création d'une « communauté » dans le sens large du terme, communauté dont ces mêmes tiers sont exclus. Sa conceptualisation intègre à la fois les dimensions matérielles et idéelles de l'exclusion, la construction d'identités « ethniques » et « nationales » — et donc de la « différence » — permettant le jeu d'inclusion et d'exclusion qui sous-tend la distribution différentielle des ressources entre collectivités. L'importance de la pensée wébérienne concernant ce processus universel de « communalisation » (*Vergemeinschaftung*) a été souvent signalée. Plusieurs auteurs dans ce volume établissent des liens explicites entre leurs propos et ceux de Weber. À cet égard, les contributions à ce numéro sont bien enracinées dans la tradition sociologique en ce qu'elles visent à approfondir et à renouveler des approches déjà esquissées il y a fort longtemps.

### PARADIGMES : ANCIENS ET NOUVEAUX

Ce qui est nouveau est moins l'approche développée ici que le contexte de son développement le plus récent. La conceptualisation marxienne de la classe sociale comme *rapport* et les positions constructivistes de Weber, tout en étant fondamentales dans l'essor de la tradition sociologique, étaient marginales à l'époque où elles ont été formulées. Deux grands paradigmes se sont succédé en sciences sociales (à l'instar des autres sciences) dans la transition du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle : évolutionnisme et structuro-fonctionnalisme. Par rapport à ces paradigmes, l'idée de la construction des identités dans le cadre de rapports sociaux est restée en filigrane jusqu'à la période suivant la Deuxième Guerre mondiale. Au moment même où le structuro-fonctionnalisme réussissait à déplacer la pensée évolutionniste comme paradigme dominant en sciences sociales, — dans les années 1950 et 1960 —, les positions constructivistes, exprimées notamment par divers mouvements sociaux contestataires en Amérique du Nord et en Europe, commençaient à menacer sérieusement les prémisses sur lesquelles le structuro-fonctionnalisme était construit. Selon la plus importante de ces prémisses, les inégalités sociales ne sont que le reflet des compétences diversifiées des acteurs recompensées de manière inégale d'après

les besoins fonctionnels de la société en tant que système. Le structuro-fonctionnalisme ne reconnaissait pas en général l'existence de pratiques d'inclusion et d'exclusion dont les inégalités sociales auraient été la conséquence.

Commence alors un autre renversement de paradigmes. À titre d'exemple, les années 1970 et 1980 ont été marquées par la reconnaissance formelle que les inégalités sociales entre les sexes, entre majorités et minorités ethniques ou ethno-linguistiques ou, aux États-Unis et ailleurs, entre catégories « racisées » sont dues en grande partie aux pratiques d'exclusion exercées à l'égard de groupes minoritaires. Les programmes d'action positive (ou d'accès à l'égalité) et d'égalité des chances constituent, sur le plan juridique, l'admission que les inégalités sociales ne sont pas déterminées par la capacité « innée » des différentes collectivités d'acquérir des compétences (pensée évolutionniste), ni par la capacité « innée » des acteurs individuels (pensée structuro-fonctionnaliste), mais par la discrimination systémique dans les rapports entre collectivités. Les instruments juridiques par le biais desquels on tente de faire respecter les droits individuels ont dorénavant comme cible principale ces pratiques discriminatoires à l'égard de membres de collectivités minoritaires. Que ce soit en termes de lois contre la discrimination, de chartes des droits, ou de programmes d'accès à l'égalité, ces nouveaux instruments juridiques témoignent de la position de plus en plus centrale qu'occupe le paradigme constructiviste en matière d'inégalités sociales. Les difficultés rencontrées pour rendre ces instruments opérationnels, cependant, témoignent aussi de la nécessité de faire avancer la réflexion en sciences sociales quant à la nature de ces pratiques d'inclusion et d'exclusion.

Voilà certains éléments de contexte qui suggèrent que les positions défendues dans ce recueil de textes, de marginales qu'elles étaient avant les années 1960, occupent maintenant une place centrale dans les débats tant publics que scientifiques concernant, parmi d'autres sujets, la nature des pratiques sous-tendant les inégalités sociales. Dans les différentes contributions à ce recueil sont explorés, parmi d'autres sujets, les rapports entre racisme, État et citoyenneté, les relations entre langues et exclusion, et les stratégies identitaires de populations minoritaires. En les présentant, nous ferons ressortir les différents moments du processus de construction identitaire, à partir de la forme que prennent les pratiques d'inclusion et exclusion dans l'idéologie « quotidienne » jusqu'à la « mise en science » et l'institutionnalisation par l'État de ces mêmes pratiques. Enfin, nous reviendrons aux enjeux que posent la consolidation et la transformation des frontières ethniques et nationales existantes.

### RACISME, ÉTAT ET CITOYENNETÉ

Les différents moments de la construction du racisme sont présentés dans le texte de Guillaumin qui traite des rapports entre Français et « étrangers » en France. En comparant les attitudes envers les anciens immigrants italiens, polonais et portugais avec celles envers des immigrants de provenance autre qu'européenne arrivés plus récemment, elle établit une distinction entre trois étapes successives dans la mise en forme de l'idéologie raciste. Il y a d'abord le constat de différences « évidentes » entre les populations qui, à l'époque des immigrations importantes d'origine européenne, concernaient surtout les différentes formes de catholicisme, lesquelles différences « prouvaient » le caractère radicalement non français de ces populations immigrées. De façon comparable, à l'époque actuelle, les pratiques culinaires et religieuses des immigrants non européens « prouvent » qu'ils ne sont pas, et ne pourront devenir, français. Portées sur la scène politique, ces « évidences » connaissent par la suite leur « mise en science ». Lors de cette deuxième étape, chercheurs et commentateurs s'attardent à démontrer comment le « sang » non partagé, ou la « distance » culturelle, constitue une barrière infranchissable entre populations immigrées et non immigrées. La troisième étape consiste dans l'institutionnalisation, par l'État, de ces évidences et de ces explications. À l'extrême, par exemple, on constituera des dossiers relatifs aux traces de « sang » étranger, ou on jugera certaines populations comme étant culturellement trop « éloignées » pour être acceptées comme immigrants.

Selon Guillaumin, ces trois étapes sont intimement reliées entre elles. Le racisme institutionnalisé dans les pratiques de l'État a ainsi un point d'ancrage important dans l'« idéologie quotidienne », cette idéologie qui, malgré les différences régionales, prétend que les Français constituent une entité culturellement homogène face à l'étranger. Le racisme est donc une construction dont les étages supérieurs que sont la mise en science et l'institutionnalisation étatique trouvent leur fondement dans les étages inférieurs de l'idéologie quotidienne et des pratiques militantes.

Le débat entre Piché et Lux à propos des rapports entre la population immigrée et non immigrée au Québec renvoie directement aux différents moments identifiés par Guillaumin. Le « discours démo-politique » au Québec, tel que critiqué par Piché, est un bel exemple d'une mise en science fondée sur l'existence « évidente » de la nation québécoise des ancêtres, de la nation de souche, menacée dans son existence même par la baisse du taux de natalité et l'arrivée d'immigrants qui, par définition, proviennent d'autres souches. Dans la mesure où ce discours vise à infléchir les politiques gouvernementales en matière d'immigration (dans le sens d'une réduction dans le nombre d'immigrants acceptés, surtout de sources jugées culturellement « éloignées »), il se situe à mi-chemin entre l'idéologie quotidienne et l'institutionnalisation étatique de l'exclusion, étant « légitimé » par la première et « légitimant », à son tour, la deuxième.

Piché conclut que ce discours fondé sur les difficultés d'intégration des immigrants au Québec est en fait un discours d'exclusion, les difficultés d'intégration étant davantage présumées qu'empiriquement fondées. C'est ce dernier point que Lux conteste. Les positions des démographes visés par les propos de Piché sont fondées non pas sur des prémisses aléatoires mais sur des données factuelles : baisse de natalité, montée de l'extrême droite en Europe, vieillissement de la population. Selon Lux, le problème de la capacité d'accueil d'une société face à ses immigrants est réel et non pas imaginé. Le débat Piché-Lux, débat qui est au coeur même de la formulation de stratégies d'intervention de la part de l'État québécois relatives à l'immigration et aux minorités ethniques et nationales vivant sur son territoire, nous amène la distinction entre l'idéologie et la science, l'étalon utilisé de part et d'autre pour évaluer le degré de scientificité des arguments de l'adversaire étant l'existence ou non des « évidences » qui fournissent la matière de base à la mise en science.

L'essai de Juteau et McAndrew aborde directement, lui aussi, les fondements idéologiques de la construction de la « nation ». À partir de ce questionnement, elles considèrent la possibilité de la prépondérance d'une vision plus ouverte, plus pluraliste, de l'État-nation dans un Québec indépendant. Après avoir traité, premièrement, de la définition de la nation fondée sur le « peuple des ancêtres » ou sur les « liens du sang », et deuxièmement, de celle fondée sur le « peuple des citoyens » ou sur le « droit de sol », les auteures identifient une troisième définition plus près de l'expérience des anciens pays de colonisation et d'immigration. Cette définition, plus libérale, prône une idée de la nation où non seulement il y a droit de sol, mais où les référents mêmes qui constituent la nation sont plus divers, échappant ainsi à l'homogénéité qui caractérise, par exemple, la conception usuelle de la « nation » française (pourtant fondée, elle aussi, sur le droit de sol). Selon ce troisième modèle de l'État-nation, l'accession à la citoyenneté peut devenir un *moyen* d'intégration plutôt que l'aboutissement d'un long processus d'acculturation, comme cela peut être le cas dans d'autres pays.

La position que présentent ces auteures est plus optimiste que celle développée dans le discours démo-politique critiqué par Piché. Elle est fondée à la fois sur les positions officielles adoptées par les gouvernements du Québec qui se sont succédés depuis le début des années 1980 et sur l'analyse des rapports actuels entre les différentes catégories de la population québécoise. Selon ces auteures, le choix d'un nombre croissant de non-francophones de poursuivre leurs études collégiales en français, est, par exemple, un signe encourageant d'une nouvelle ouverture de la part de ces populations envers le fait français, ouverture qui n'a pas toujours été évidente par le passé. Cet essai a été préparé pour la Commission parlementaire sur l'accès à la souveraineté. Les auteures cherchent

donc — au même titre que les tenants du discours démo-politique — à avoir une influence sur l'institutionnalisation des politiques étatiques en matière d'immigration. Cette fois-ci cependant, il s'agit de contribuer à la construction d'un État qui institutionnaliserait l'inclusion des populations immigrées tout en respectant les différences.

Si Juteau et McAndrew présentent une vision plus tolérante et plus pluraliste de l'État-nation, s'inscrivant en faux contre les thèses alarmistes qui prévoient un renfermement sur soi de la part du peuple québécois advenant l'indépendance, Jaccoud, au contraire, traite d'interventions étatiques dans le Nord du Québec qui ne manifestent que très peu de tolérance envers les peuples autochtones. Le défi du gouvernement fédéral a été, dans un premier temps, d'établir une présence symbolique dans ces vastes régions arctiques et sous-arctiques afin d'« établir » la souveraineté du Canada face aux revendications territoriales d'autres pays. Le peuple inuit, éparpillé à travers cette région, a servi dans ce contexte, et à son insu, de « porte-drapeau » canadien. Jaccoud s'intéresse surtout à la période plus récente, cependant, quand le défi n'a pas été uniquement d'établir la souveraineté territoriale du Canada vis-à-vis d'autres pays, mais aussi d'établir, par rapport aux revendications des premiers occupants, les souverainetés canadienne et québécoise sur les territoires eux-mêmes et leurs ressources.

Le processus pénal imposé au peuple inuit joue à cet égard un double rôle : il sert à « incorporer » les populations visées dans l'État-nation par le biais de leur assujettissement au système de droit non autochtone, mais aussi à « légitimer » la présence non autochtone en rendant « illégitime » un ensemble de pratiques autochtones qui jusqu'alors n'étaient pas considérées comme répréhensibles selon le système de droit traditionnel autochtone. L'État-nation non autochtone, par le biais du processus pénal, crée ainsi lui-même des « illégalismes » et tente d'incorporer, mais à la marge, le peuple inuit tout en démontrant ainsi son autorité et sa propre légitimité. Le texte de Jaccoud illustre comment, face à des enjeux territoriaux et économiques importants, une collectivité majoritaire « nationale » réussit en un seul et même temps à inclure et à exclure un groupe minoritaire ayant ses propres revendications nationales.

La juxtaposition, sur les mêmes territoires, de populations appartenant à des catégories « nationales » diverses fait l'objet aussi du texte de Miles sur les bouleversements en cours dans la Communauté européenne. Sur un même territoire « national », par exemple, on retrouve les ressortissants nationaux eux-mêmes ainsi que des ressortissants d'autres nations appartenant à la Communauté. Dans la mesure où les droits dont jouissent ces deux catégories de la population se rejoignent de plus en plus (en ce qui concerne le droit de vote et le droit à l'assistance sociale, par exemple), les identités « nationales » distinctes subissent une certaine érosion face à une identité supranationale européenne. D'où une situation paradoxale marquée à la fois par la consolidation de la séparation entre les États-nations existants (les États-nations distincts étant les éléments constitutifs de la Communauté), mais aussi sa transcendance étant donné l'émergence d'institutions supranationales. Cet affaiblissement des frontières internes s'accompagne du renforcement des frontières externes de la Communauté, doublé d'une marginalisation croissante des populations immigrées d'origine non européenne déjà sur place, qui n'y jouissent pas des mêmes droits que les populations d'origine européenne. Il y a ainsi décalage entre l'évolution des marchés et la capacité différenciée d'ajustement à cette nouvelle réalité dont font preuve les différentes entités politiques existantes.

## LANGUES ET EXCLUSION

La contribution de Brazeau ne quitte pas le terrain des identités nationales en construction, que ce soit sous la forme de la consolidation d'identités existantes ou de leur transformation par le biais de la mise en place de nouveaux rapports. L'aspect *territorial* de la construction d'identités nationales est également présent dans le portrait qu'il présente de l'évolution des rapports entre anglophones et francophones au Canada. Cette évolution est marquée par la non-reconnaissance persistante de la part du gouvernement

fédéral (et de la majorité anglophone) de l'existence d'une minorité nationale francophone sur le territoire canadien. À l'aide de la différenciation proposée par Wirth entre minorités pluralistes, assimilationnistes, sécessionnistes et militantes, Brazeau trace le parcours des francophones. Ces derniers seraient passés par une période pluraliste (avant la Confédération) avec reconnaissance de l'existence de deux sociétés distinctes, pour ensuite subir l'assimilationnisme avant de devenir (en partie) sécessionniste. D'un côté, il y a eu consolidation de la domination anglophone au Canada par le biais du rétrécissement des droits des francophones hors Québec entre 1867 et 1969, et de l'autre, il y a eu essor politique et économique des francophones au Québec depuis les années 1960.

Si Brazeau reconstitue l'institutionnalisation de l'exclusion des francophones au Canada, suivant le fil des législations linguistiques qui témoignent de leur mise progressive en minorité sur le territoire canadien et, ultimement, de l'atteinte d'un certain statut majoritaire sur le territoire québécois dans la période suivant la Deuxième Guerre mondiale, McAll et Renaud, eux, s'interrogent sur les pratiques linguistiques d'inclusion et d'exclusion sur le marché du travail. Selon Renaud, c'est moins la compétence linguistique comme telle qui joue dans l'obtention d'un premier emploi par un immigrant au Québec que la capacité de s'insérer dans les réseaux anglophones et francophones qui contrôlent les différents secteurs du marché du travail. Ces conclusions sont fondées sur une démarche de recherche inédite et innovatrice, où un échantillon de 1000 immigrants admis au Québec en 1989 a été suivi pendant une période moyenne de 43 semaines. La méthode utilisée, celle de l'analyse de l'histoire des événements (*Event History Analysis*), permet à Renaud de jeter un éclairage nouveau sur la dimension temporelle de l'insertion socio-économique des immigrants.

Le texte de McAll traite également du rôle que jouent langues et langage dans les pratiques d'inclusion et d'exclusion entre les différentes communautés ethno-linguistiques du Québec. Malgré l'importance de la question linguistique pour la région de Montréal, et malgré la centralité des lieux de travail pour la structuration de l'inclusion et de l'exclusion sur la base de la langue, les rapports entre communautés de langue n'ont été que très peu traités sous l'angle de la sociologie du langage, et peu de recherches ont été effectuées de ce point de vue sur les lieux de travail. L'auteur va plus loin en soulignant l'absence, en sociologie du langage, de recherches empiriques et approfondies sur l'utilisation du langage en milieu de travail. Cette lacune constitue un handicap majeur quand on cherche à mieux comprendre les mécanismes langagiers à l'œuvre dans le cantonnement de certains travailleurs francophones et travailleurs immigrés à des secteurs du marché du travail où l'utilisation du langage peut atteindre un niveau minimal. McAll cherche ainsi à mieux comprendre la mise en place de frontières linguistiques entre communautés majoritaires et minoritaires sur les lieux de travail au Québec, en faisant appel à la sociolinguistique et à la sociologie du langage.

#### MINORITÉS ET STRATÉGIES IDENTITAIRES

C'est en abordant le processus de construction identitaire *du point de vue* des minoritaires que ressort le plus clairement l'aspect dialectique, oppositionnel et relationnel des identités ethniques et nationales. C'est ainsi que Moallem reconstitue l'émergence, en Iran, d'une « ethnicité dominée » face d'abord à l'« ethnicité dominante » des pays colonisateurs européens et ensuite face à un système-monde en émergence. Les différents éléments de cette ethnicité imbriqués dans le cadre global du fondamentalisme islamique sont identifiés comme étant en opposition systématique aux valeurs occidentales. C'est le cas de l'importance de la communauté, de la différenciation des rôles entre les sexes (hommes-martyrs et femmes voilées) et de la valorisation du spiritualisme plutôt que de la consommation. Moallem cherche à briser la vision homogénéisante qu'ont les Occidentaux de l'Islam. Elle fait ressortir les courants conservateurs et progressistes qui ont marqué les différentes versions du fondamentalisme, ainsi que la participation active de la population à la mise en place des croyances et des pratiques qui se veulent opposées à l'Occident.

Les stratégies identitaires adoptées par des personnes d'ascendance italienne à Montréal interviewées par Fortier se placent aussi sous le signe de la contestation, en cherchant à construire une identité opposée à celle du « Québécois francophone de souche ». Il ne s'agit pas d'une identité qui se voit comme marginale, mais bien d'une tentative de redéfinition d'une identité québécoise plus inclusive où le fait d'être *multilingue* remplacerait le fait d'être *francophone* comme marqueur distinctif. Ainsi, leur propre multilinguisme est valorisé de même qu'il est érigé en critère identitaire, non seulement pour ces Québécois d'ascendance italienne, mais, selon eux, pour la majorité dont ils sont de fait exclus. Le texte de Fortier rejoint les autres contributions à ce recueil en présentant l'identité non pas comme quelque chose qui est subi passivement ou imposé par d'autres, mais comme un enjeu social. Au lieu d'une homogénéité imposée, mise en science, institutionnalisée, il y a une sorte de creuset identitaire dont le contenu est en pleine ébullition. Les identités ethniques sont non seulement construites mais en perpétuelle reconstruction par les acteurs. Fortier conclut à l'éclatement de la notion de l'identité ethnique vue comme un tout qui peut être cerné et avec lequel des acteurs « ethnicisés » sont susceptibles de s'identifier. En lieu et place de cette vision homogénéisante et catégorisante, Fortier propose une vision où l'ethnicité est plus mouvante et multidimensionnelle.

Les conclusions de Meintel vont dans le même sens. Les jeunes Grecs, Latino-Américains, Portugais et Québécois qu'elle a interviewés à Montréal ne semblent pas avoir une idée très claire de ce que serait leur identité ethnique, ni un sens d'appartenance très fort à ce qui est supposé être « leur » communauté, mais ceci ne les empêche aucunement d'avoir des stratégies identitaires dont la force n'est en rien diminuée par leur variabilité. Meintel se demande si les chercheurs eux-mêmes ne sont pas en partie responsables de la création de catégories ethniques bien délimitées. Un autre paradoxe qui ressort de ses données d'enquête touche l'aspect non problématique des rapports entre ces jeunes et leurs parents, une conclusion qui semble contredire ce qui est habituellement « trouvé » par les chercheurs, c'est-à-dire, la « crise » identitaire des jeunes de la « deuxième génération » (dont les parents sont des immigrants). À l'instar des données de Fortier, celles de Meintel nous rappellent ainsi la complexité et l'imprévisibilité de la construction quotidienne des rapports identitaires, complexité qui ne semble pas coïncider avec les impératifs de catégorisation homogénéisante qui font partie de la mise en science et de la gestion étatique.

Ce qui ressort de ces deux contributions est l'importance du contexte social dans lequel et par rapport auquel les acteurs cherchent à donner forme à leur identité. L'incertitude qui ferait partie de toute réflexion individuelle sur sa propre identité est renforcée dans ce cas par le fait que les personnes interviewées sont d'origine immigrée, ou issue de l'immigration récente, dans une partie du monde — le Québec — qui connaît de fortes incertitudes quant à la prédominance éventuelle de l'une ou de l'autre des identités « nationales » canadienne et québécoise sur son territoire. À la différence de cette vision incertaine qu'auraient les acteurs de leur identité ethnique (ou nationale), l'identité peut — selon Guillaumin et Moallem — atteindre un niveau plus élevé de certitude dans une situation de rapports *conflictuels* entre groupes, même, et peut-être surtout, dans l'expérience quotidienne des acteurs. Un groupe minoritaire, par exemple, peut se voir ainsi imposer une « identité » fortement homogène (« Noirs », « Autochtones », « Maghrébins ») en même temps que les différences à l'intérieur du groupe majoritaire peuvent être occultées par les notions homogénéisantes de « peuple des ancêtres » ou de « population de souche ». Face à cette mise en catégorie ethnique, nationale ou raciste, un groupe minoritaire peut réagir en construisant sa propre « homogénéité » — le fondamentalisme islamique, selon Moallem, en étant un exemple — comme il peut chercher à construire, et à revendiquer, une identité plus hétérogène et inclusive, comme dans le cas traité par Fortier. Dans tous ces cas, est déterminante la nature des rapports entre les groupes en question.

La notion d'homogénéité ethnique fait partie du jeu de construction identitaire où majorités nationales et ethniques cherchent à « mettre en marge », à inclure tout en excluant les populations minoritaires. C'est cet aspect homogénéisant de la construction



identitaire au quotidien, surtout dans le contexte de rapports conflictuels, qui est systématisée et formalisée aux étapes de la mise en science et de l'institutionnalisation par l'État des identités ethniques, nationales ou « racisées ». Les pratiques quotidiennes d'exclusion deviennent ainsi « théorisées » (selon le schéma de Guillaumin) pour alimenter ensuite politiques et programmes qui, à leur tour, encadrent et informent ces mêmes pratiques. Dans certains contextes, comme le suggère Meintel, les impératifs de catégorisation qui font partie de l'activité scientifique et bureaucratique peuvent eux-mêmes mener à l'« invention » de catégories ethniques homogènes — catégories qui n'auraient que peu de points d'ancrage dans les pratiques quotidiennes. L'effet structurant de telles politiques — tel le multiculturalisme au Canada — peut ensuite donner une certaine « existence » à ces catégories et ainsi brouiller les cartes quant aux différents facteurs sous-tendant la catégorisation ethnique. Dans un contexte de rapports conflictuels entre groupes — et donc d'exclusion sociale — cependant, la clarté et la minutie des catégorisations scientifiques et politiques qui vont dans le sens de l'exclusion ne relèvent qu'en superficie des impératifs de la science ou de la gestion. Il s'agit, au contraire, d'une étape importante dans la prise de contrôle et l'occupation de territoires. Cette prise de contrôle s'accompagne d'une mise en catégorie ethnique, nationale ou raciste dont la clarté relève surtout de la volonté de *réaliser* l'inclusion et l'exclusion. Il y aurait alors un lien direct entre la clarté de la catégorisation dans l'idéologie quotidienne et la clarté de cette même catégorisation après sa mise en forme scientifique et politique.

Dans les différentes contributions à ce recueil, les auteurs font état de tentatives de consolidation et de possibilités de transformation relatives aux identités ethniques et nationales existantes. Parfois, des majorités nationales cherchent à consolider leur position en « incorporant à la marge » des groupes minoritaires, comme dans les cas des Inuit du Nouveau-Québec et de la population francophone au Canada ; parfois, des populations minoritaires visent à transformer la situation dans laquelle elles se trouvent en construisant, par exemple, une contre-identité (de type hétérogène ou homogène) face aux pratiques d'exclusion d'un groupe dominant. Dans l'expérience de la communauté européenne telle que présentée par Miles, ainsi que dans l'opposition entre le « discours démo-politique » au Québec critiqué par Piché et la notion plus pluraliste et ouverte de l'État-nation québécois présentée dans le texte de Juteau et McAndrew, il y a à la fois consolidation et transformation. Ce mouvement contradictoire relève en partie de la volonté des acteurs de consolider ou de transformer les rapports ethniques et nationaux auxquels ils participent et dont ils sont les produits, mais il relève aussi de changements dans la structuration internationale des rapports sociaux qui réduisent (ou élargissent) la marge de manœuvre des acteurs locaux.

Outre la voie du repli sur le « peuple des ancêtres », ces transformations semblent emprunter deux voies principales : l'une qui ne fait qu'établir, sur un territoire plus large, les mêmes pratiques d'exclusion qui existaient auparavant (le renforcement de l'euro-racisme dans l'Europe contemporain étant un exemple), et l'autre qui cherche à transformer un ordre ethnico-national existant pour qu'il soit fondé davantage sur l'ouverture que sur la fermeture, sur la nation des citoyens plutôt que sur celle des ancêtres. Dans le schéma de Guillaumin, c'est surtout de la première de ces deux voies qu'il est question quand il s'agit des liens entre idéologie quotidienne et mise en science. Antiracisme, ouverture et solidarité, cependant, font tout autant partie des idéologies du quotidien. Si le présent numéro de *Sociologie et sociétés* contribue au renforcement de ces visions plus ouvertes et plus inclusives des rapports ethniques et nationaux, il aura répondu aux souhaits de ses responsables.

C. M.  
V. P.  
A.-M. F.